

Vers l'intégration des personnes handicapées

Avec une section spéciale au sujet des aînés

Sommaire



SDDP-045-12-05F

« Le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir les choix de vie des aînés handicapés. Dans cette perspective, je souhaite voir les Canadiennes et Canadiens de tous âges vivre pleinement dans une société ouverte à tous. »

L'honorable Ken Dryden
Ministre du Développement social

■ LE VIEILLISSEMENT ET L'INCAPACITÉ

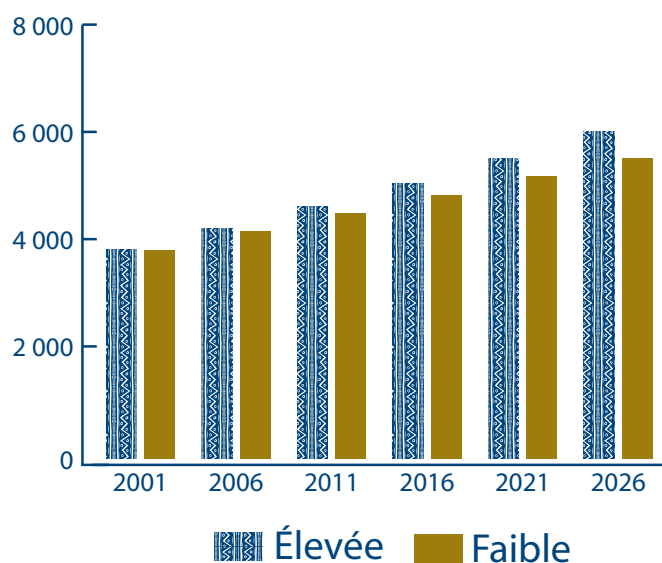
Les Canadiennes et Canadiens ont une espérance de vie plus élevée, mais plus ils vieillissent, plus ils ont de chances d'être atteints d'une incapacité. Personne n'est à l'abri de l'incapacité, mais avant l'âge de 65 ans, une personne sur trois sera handicapée. Le présent rapport examine les répercussions du vieillissement et de l'incapacité.

En 2001, le Canada comptait 1,6 million d'aînés handicapés de 65 ans et plus.

En 2001, environ 90 % des aînés handicapés, ou 1,4 million de ces derniers, vivent de manière autonome dans la collectivité, de plus, environ 176 000 aînés handicapés vivaient dans des établissements de soins pour bénéficiaires internes.

La population de Canadiennes et de Canadiens handicapés pourrait augmenter; en 2001 elle était de 3,9 millions, elle pourrait s'élever à une valeur entre 5,6 (faible croissance) et 6,1 millions (croissance élevée) en 2026. En 2026, les aînés constitueront environ 54 % des personnes handicapées, comparativement à 42 % en 2001.

Total des personnes handicapées au Canada (000)



■ RÉSULTATS ET INDICATEURS POUR LES AÎNÉS HANDICAPÉS

Vers l'intégration des personnes handicapées 2005 fait état des vastes secteurs d'intégration, soulignés dans les rapports précédents. Ce rapport présente des exemples des interventions du gouvernement du Canada qui visent à promouvoir l'intégration des aînés handicapés

Lorsqu'on demande aux aînés de nous expliquer en quoi consiste le « vieillissement dans la sérénité », on nous répond qu'il s'agit de détails comme les relations remplies d'amour, l'acceptation du changement avec grâce, une vie modeste, des objectifs et un bon sens de l'humour.

PARTICIPATION À LA COLLECTIVITÉ

Les aînés participent aux activités familiales et au sein de la collectivité. Ils jouent un rôle actif lorsqu'il s'agit d'offrir des soins à leur conjoint, aux membres de leur famille et à leurs amis. Bon nombre d'entre eux participent à une diversité d'activités, dont les activités religieuses, l'apprentissage continu, les loisirs, la politique ou les événements culturels, entre autres.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Environ 6,5 millions ou 27 % de tous les Canadiens participent à des activités de bénévolat, dont environ 18 % de tous les aînés canadiens et 21 % des aînés handicapés.
- Les aînés handicapés préfèrent les activités de bénévolat liées à l'aide dans les écoles, les organismes religieux et communautaires.
- En 2003, 11 % des aînés handicapés âgés de 65 à 69 ans travaillaient toute l'année comparativement à 16 % de leurs pairs non handicapés.

EXEMPLE DE MESURE GOUVERNEMENTALES

L'Agence de santé publique du Canada finance l'Alliance de vie active pour les Canadiens/Canadiennes ayant un handicap, dans le but de promouvoir la valeur de l'activité physique et de la qualité de vie des personnes handicapées, y compris les aînés.

MESURES DE SOUTIEN

Les mesures de soutien sont les biens et services nécessaires à la vie quotidienne des personnes handicapées. Elles sont importantes dans la mesure où elles favorisent l'autonomie personnelle. La majorité des aînés handicapés reçoivent de l'aide des membres de leur famille dans le cadre de leurs activités quotidiennes. La plupart de cette aide est offerte sous forme de préparation de repas, d'aide avec les courses, de transport, de travaux ménagers, de soins médicaux ou de soins infirmiers spécialisés et d'aide avec les déplacements autour de la maison.

Les aînés peuvent refuser de porter l'étiquette de personne handicapée. Ils interprètent souvent l'utilisation d'appareils et d'accessoires d'adaptation comme un signe de fragilité accrue, tandis que la collectivité des personnes handicapées les voit comme des outils vers une plus grande autonomie.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

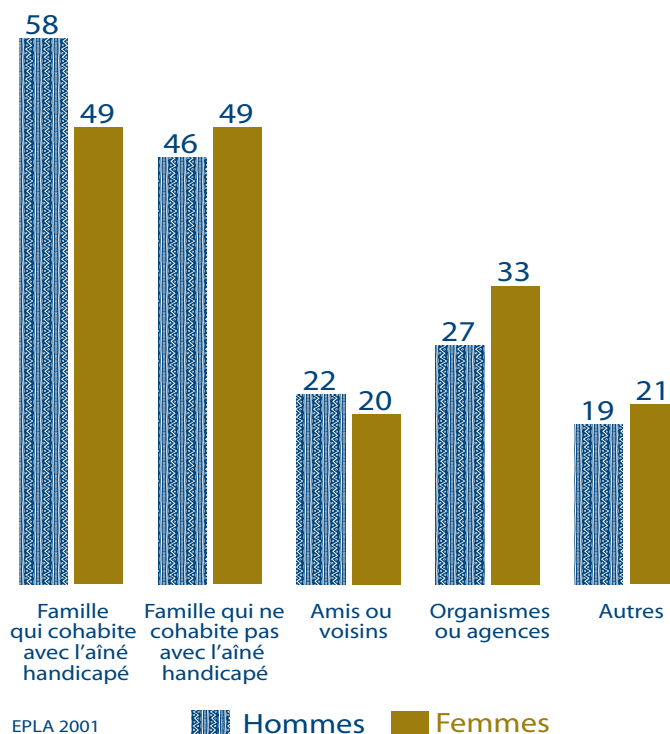
- Environ deux aînés handicapés canadiens sur trois disposent de toute l'aide et les accessoires nécessaires dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Moins de 10 % des aînés handicapés ne reçoivent pas l'aide ou les accessoires nécessaires.
- La famille représente la source d'aide la plus courante pour accomplir les activités quotidiennes, tandis que 21 % des personnes de 65 à 74 ans et 38 % des personnes de 75 ans et plus reçoivent de l'aide de fournisseurs de services.
- La plupart des aînés handicapés (72 % des femmes et 76 % des hommes) disposent d'un logement modifié qui comporte des barres d'appui, des entrées de porte élargies ou des ascenseurs. Le coût représente la principale justification des aînés qui ne disposent pas d'un logement convenablement modifié.

- Les aînés handicapés ont également besoin d'autres mesures de soutien importantes, dont le transport en commun accessible au niveau local ou sur de longues distances, l'aide lors du transport en voiture et l'accès à l'information en médias adaptés.

EXEMPLES DE MESURES GOUVERNEMENTALES

- L'Office des transports du Canada exige que les appareils d'aide à la mobilité tels que les cannes, les fauteuils roulants et les triporteurs soient transportés gratuitement à titre de bagages prioritaires dans la cabine des avions de passagers, si l'espace le permet.
- Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants permet aux anciens combattants de demeurer à la maison.
- En 2005, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a présenté le Programme d'aide à la remise en état des logements — Logement accessoire / Pavillon-jardin pour permettre aux aînés et aux adultes handicapés de demeurer à domicile ou de se rapprocher de leurs familles.

Source d'aide pour accomplir les activités quotidiennes des aînés handicapés qui reçoivent de l'aide (%)



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La santé va au-delà de la simple absence de maladie. Elle comprend le bien-être mental, physique et social des aînés handicapés, afin qu'ils puissent participer pleinement dans la société canadienne. Cependant, l'incapacité ne conduit pas nécessairement à une mauvaise santé. Selon l'autoévaluation de la santé des aînés, deux aînés sur trois estiment que leur santé est bonne sinon excellente.

Grâce aux mesures de soutien appropriées, les aînés handicapés peuvent jouir d'une qualité de vie équivalente à celle des aînés non handicapés.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Seulement 6 % des aînés handicapés estiment que leur santé est excellente, comparativement à 19 % des personnes non handicapées.
- L'effet bénéfique sur la santé des aînés handicapés des facteurs tels que l'activité physique, le soutien social, l'éducation, le revenu et les soins de santé est équivalent ou supérieur à l'impact de ces facteurs pour d'autres groupes.
- Les chutes représentent la principale cause de blessures chez les aînés. Chez les aînés handicapés, 66 % des femmes et 53 % des hommes attribuent leurs blessures à des chutes.

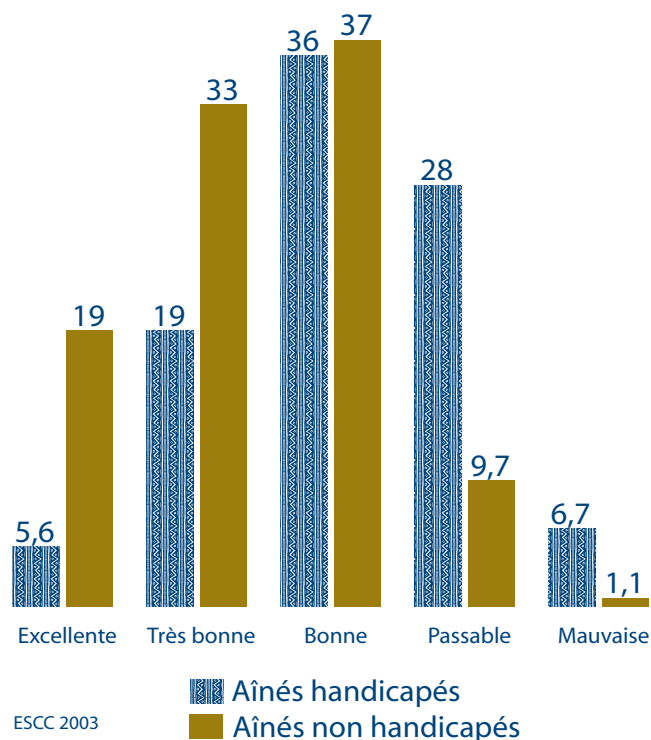
Pendant plus de 30 ans, Hélène et Jacques ont fourni la totalité des soins de santé à domicile à leur fille Suzanne, qui a une incapacité suite à une lésion de la moelle épinière. Ils utilisaient que très rarement les services publics. Jacques est récemment décédé. Hélène, qui est âgée de 78 ans, souffre d'arthrite aux mains et aux genoux, ce qui l'empêche d'offrir des soins convenables à Suzanne. Sans mesure de soutien appropriées, Suzanne pourrait être admise dans une maison de chambres, une famille d'accueil ou un établissement de soins prolongés.

EXEMPLES DE MESURES GOUVERNEMENTALES

- *L'Initiative de prévention des chutes* a assuré un financement de 10 millions sur quatre ans aux projets de développement durable des collectivités pour réduire le nombre de chutes et en limiter la gravité.

- En 2004, les priorités du Fonds pour la santé de la population, relativement au « troisième âge », consistaient à promouvoir la sensibilisation et augmenter la connaissance face aux obstacles et préoccupations qui touchent aux aînés handicapés, y compris les aînés atteints d'incapacités permanentes, à développer et renforcer la collaboration et les partenariats entre les organismes voués aux aînés et aux personnes handicapées.
- Le ministère des Anciens Combattants, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Société Alzheimer du Canada ont élaboré *Sécu-Retour^{MC} : registre d'errance Alzheimer*.

Auto évaluation de la santé des aînés (%)



REVENU

Les aînés handicapés, surtout ceux qui vivent seuls sont plus susceptibles de gagner un faible revenu que les autres aînés. Toutefois, les aînés handicapés sont moins susceptibles de vivre avec un faible revenu que les adultes handicapés en âge de travailler.

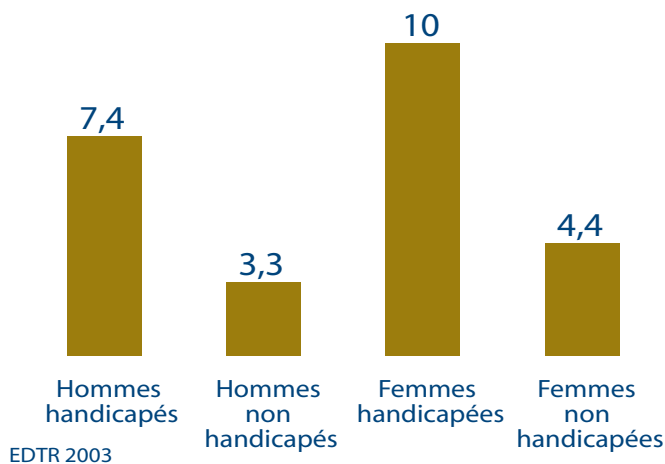
PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En 2003, le revenu moyen du ménage des hommes âgés handicapés se chiffrait à 43 524 \$, tandis que celui des femmes âgées handicapées se chiffrait à 37 637 \$. Ces chiffres correspondent à 3 000 \$ de moins que les revenus moyens des femmes et hommes non handicapés.
- En 2003, 10 % des femmes âgées handicapées vivaient dans un ménage à faible revenu comparativement à 7,4 % des hommes âgés handicapés. Les taux pour les personnes non handicapées se chiffraient à 4,4 % pour les femmes et 3,3 % pour les hommes.
- En 2002, 20 % des femmes âgées handicapées qui vivaient seules composaient avec un faible revenu comparativement à 18 % des hommes âgés handicapés.
- Les taux de faibles revenus parmi les âgés sont demeurés constants depuis cinq ans.
- En 2003, 72 % des âgés handicapés dépendaient des programmes gouvernementaux tels que la SV, le SRG et le RPC comme principale source de revenus, comparativement à 63 % des âgés non handicapés. 26 % des âgés non handicapés comptaient sur une pension privée de retraite comme source principale de revenus comparativement à 20 % des âgés handicapés.

EXEMPLES DE MESURES GOUVERNEMENTALES

- Dans le cadre du budget de l'exercice 2005, on a annoncé que les âgés à faible revenu profiteront d'une augmentation du maximum mensuel du SRG de 36 \$ pour les âgés qui vivent seuls et de 58 \$ pour les

Âgés à faible revenu 2003 (%)



couples. On estime que 1,6 million d'âgés profiteront du changement.

- Le ministère des Anciens Combattants (ACC) assure des prestations d'invalidité à 166 000 anciens combattants et civils, pour un total de 1,57 milliard.

AÎNÉS DES PREMIÈRES NATIONS, MÉTIS OU INUIT HANDICAPÉS

Les peuples autochtones du Canada sont composés d'un grand nombre de groupes différents qui disposent chacun d'une langue, d'une histoire et de coutumes uniques. Dans le cadre du recensement de 2001, 976 000 personnes ont indiqué faire partie d'un groupe des Premières nations, des Métis ou des Inuit.

Bien que la version française de ce rapport utilise déjà le mot « âgé », il convient d'indiquer ici que les Autochtones ont spécifiquement demandé que l'on utilise exclusivement ce mot. Le nombre d'Autochtones âgés de 65 ans et plus qui s'identifient à leur patrimoine autochtone est le segment de la population qui augmente le plus rapidement.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Les âgés d'un grand nombre de communautés autochtones vivent avec une mauvaise santé et de mauvaises conditions de vie. Des conditions sociales inadéquates telles que la pauvreté, des logements médiocres, l'inaccessibilité des services et la discrimination amplifient également les problèmes des Autochtones âgés handicapés.
- Un Autochtone âgé handicapé sur cinq nécessite des modifications spéciales à son domicile, et 36% n'obtient pas ce dont elle a besoin.
- L'accessibilité et la mobilité présentent des défis différents dans les communautés éloignées et les communautés du Nord, comparativement aux centres urbains.
- 56 % des Autochtones âgés handicapés estiment que leur santé est passable ou mauvaise, comparativement à 35 % des âgés handicapés non autochtones.
- 31 % des âgés handicapés des Premières Nations, Métis ou Inuit vivent dans des ménages qui disposent d'un revenu de moins de 20 000 \$ par année, comparativement à 23 % des autres âgés.

EXEMPLES DE MESURES GOUVERNEMENTALES

- Le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières nations et des Inuits et le Programme des services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits de Santé Canada représentent des sources importantes de soutien pour les aînés handicapés.
- Le Programme d'aide à la vie autonome, administré par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) permet de soutenir les membres handicapés des Premières Nations qui ont des limitations fonctionnelles en raison de l'âge, de problèmes de santé ou d'incapacité, pour les aider à maintenir leur autonomie, à maximiser leur niveau de fonctionnement et à vivre dans des conditions de santé et de sécurité.
- Le budget de l'exercice 2005 a prolongé et amélioré l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA) initiative et a augmenté son financement.

SOUTIEN GLOBAL DU GOUVERNEMENT À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le gouvernement du Canada soutient l'intégration des Canadiennes et Canadiens handicapés de tous les âges au moyen d'une diversité de lois, de règlements, de programmes, de politiques et de mesures fiscales. En complémentarité de ces mesures, voici une liste des améliorations importantes apportées au plan d'action du gouvernement concernant les personnes handicapées depuis les 12 derniers mois, notamment :

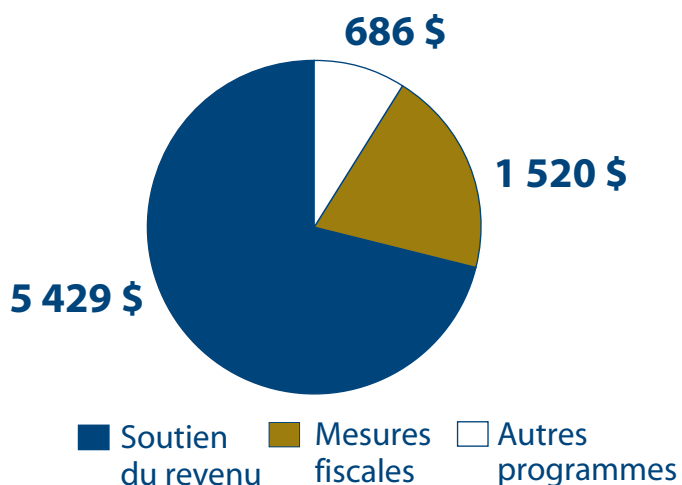
- La mise en œuvre de dispositions pour la réintégration automatique des prestations d'invalidité du RPC
- L'adoption de pratiquement toutes les recommandations du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées
- Le financement de 6 millions accordé à L'Institut national canadien pour les aveugles dans le but de numériser le contenu de la bibliothèque de l'INCA
- Le financement de 20 millions accordé au soutien des Jeux paralympiques de 2010
- La sanction royale de la nouvelle charte des anciens combattants
- D'autres mesures plus générales qui profitent aux Canadiennes et Canadiens handicapés, notamment l'augmentation du Supplément de revenu garanti (2,7 milliards sur une période de cinq ans).

DÉPENSES

Les dépenses totales estimées du gouvernement du Canada en matière d'incapacité en 2004-2005 se chiffrent à 7,6 milliards. Le soutien du revenu représente environ 71 % des dépenses pour les personnes handicapées, les mesures fiscales représentent 20 % des dépenses et les autres¹ dépenses représentent 9 %.

Depuis 1996, les dépenses du gouvernement du Canada en matière d'incapacité ont augmenté de 38 %. Durant cette période, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 17,7 %. Depuis 1996, le montant lié aux mesures fiscales a plus que doublé, le total des prestations liées au revenu a augmenté d'environ 21 % et les autres prestations liées à des programmes ont augmenté de 60 %.

Dépenses du gouvernement du Canada liées à l'incapacité de 2004 à 2005 (en millions)



■ POUR PLUS D'INFORMATION

Vers l'intégration des personnes handicapées 2005 repose sur les rapports précédents du gouvernement du Canada qui portent sur les progrès du pays relativement à la condition des personnes handicapées. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez obtenir le rapport complet à www.dsc.gc.ca ou au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).

NOTES EN FIN DE TEXTE

- 1 Les autres dépenses sont composées de programmes d'apprentissage et d'emploi, de mesures de soutien, de santé et de bien-être et de soutien aux organismes sans but lucratif de la collectivité des personnes handicapées.